

Lettre d'information du **S.P.S.T.** aux adhérents et aux salariés

Lettre n°24 Février 2016

Les Maladies Professionnelles

Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?

Une **Maladie Professionnelle (MP)** découle d'un risque auquel est exposé une personne pendant son travail. Par exemple :

- ◆ Inhalation de produits chimiques ou biologiques sous forme de poussières, d'aérosols, etc.
- ◆ Exposition prolongée au bruit, aux vibrations, etc.
- ◆ Réalisation de mouvements répétitifs, manutention de charges lourdes, etc.

Les maladies peuvent se manifester de quelques jours à plusieurs dizaines d'années après l'exposition. Certaines maladies peuvent même se déclencher au moment de la retraite.



La maladie professionnelle, ce n'est pas un accident de travail !

Quelques chiffres :

(MP recensées en 2014 selon l'INRS)

- ◆ MP réglées : 51 631
- ◆ MP avec incapacité permanente (IP) : 25 840
- ◆ Décès : 368
- ◆ Jours d'incapacité temporaire (IT) : 10 554 153



Les Tableaux de Maladies Professionnelles

Ce sont des tableaux qui désignent quelles MP sont indemnisables et dans quelles conditions.

Exemple

Tableau n°47 : Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux [...]
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition [...]	15 jours	Manipulation, traitement et usinage des bois [...]

Ce tableau peut concerner les menuisiers, par exemple !

Tableau n°97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations [...]

Exemple

Désignation [...]	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux [...]
Sciatique par hernie discale [...]	6 mois [...]	Travaux exposant habituellement aux vibrations [...] - par l'utilisation ou la conduite des engins et véhicules tout terrain : chargeuse, pelleuse, chariot élévateur [...] - par l'utilisation ou la conduite des engins [...] : chariot automoteur à conducteur porté, grue de chantier [...] - par la conduite de tracteur routier et de camion monobloc.

Ce tableau peut concerner un cariste ou un conducteur d'engins de travaux publics, par exemple !

Pourquoi faire une déclaration de Maladie Professionnelle ?

Si vous tombez malade et que votre maladie semble être liée à votre travail, celle-ci peut-être reconnue d'origine professionnelle. Dans ce cas, vous pouvez percevoir :

- ◆ Des indemnités journalières plus favorables qu'en cas de maladie non professionnelle.
- ◆ Une indemnisation spécifique en cas d'incapacité permanente.

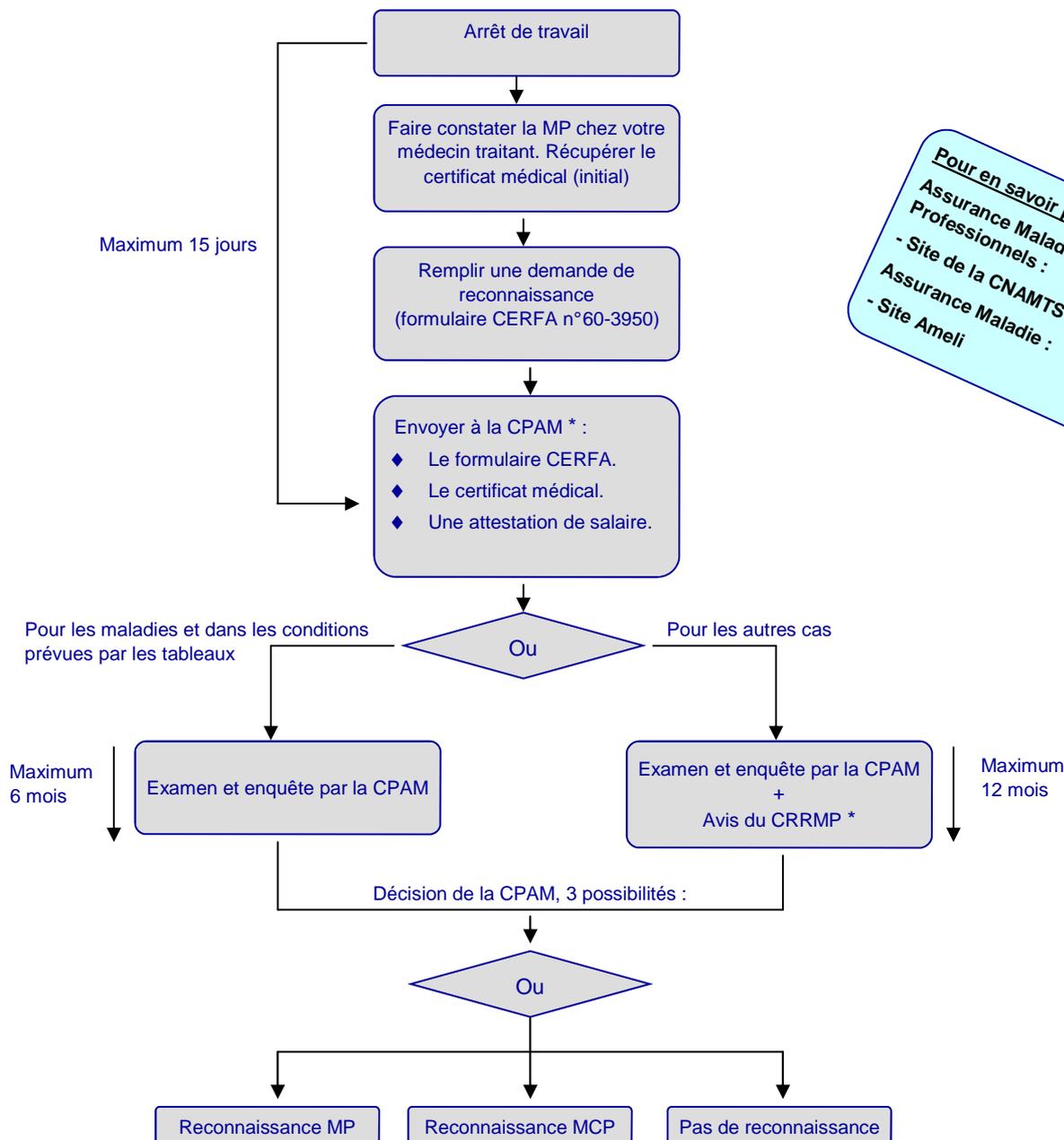
Trois conditions sont à remplir pour la prise en charge :

- ◆ La maladie doit figurer dans un tableau de MP.
- ◆ Il faut prouver son exposition au risque.
- ◆ La maladie doit avoir été constatée médicalement dans les délais prévus.



Lorsque les maladies ne remplissent pas toutes les conditions des tableaux ou n'y figurent pas, on parle de Maladies à Caractères Professionnelles (MCP), qui sous certaines conditions peuvent être indemnisées.

Comment déclarer une Maladie Professionnelle ?



Pour en savoir plus :
Assurance Maladie Risques Professionnels :
 - Site de la CNAMTS
Assurance Maladie :
 - Site Ameli

* CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

* CRRMP : Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles.

Sources : AMELI, INRS